

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
41	41	30

Date de convocation	07/10/2026
Date d'affichage	07/10/2026

DL26032	OBJET : Autorisation de souscription d'un prêt de 4 000 000 € auprès de la Banque Populaire pour le financement des travaux du centre de tri VALRENA.
----------------	--

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le quinze octobre, le Comité syndical du Sitom Sud Gard s'est réuni à dix-sept heures trente dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Madame Sylvette FAYET, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. BOUGAREL Christophe

Cté Com. Petite Camargue : Mme. ABELLO Martine (suppléante), M. LEBOIS Didier (suppléant), M. TICHET Christophe

Cté Com. Pont du Gard : M. ZAMMIT Marc (suppléant)

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. CAMAIONE Alberto

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. ARNAUD Richard, Mme. AJMO-BOOT Sylvie, Mme. ARNÉGUY Janie (suppléante), M. BASTID Christian, Mme. BEN JAAFAR Soukaïna, M. CADÈNE Nicolas, M. CHABANEL Jean-Yves, M. CHARRIERE François, Mme. DAGUENET Fanny, M. DE GONZAGA Patrick, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. DURAND Jacques, Mme. ETEVE Marie-Laure, Mme. FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme. FOURNIER Bérangère, M. GRIL Colin, Mme. MENUT Jo, M. NADAL Nicolas, M. NUTI Dominique, Mme. POIGNET-SENGER Véronique, M. ROUX David-Alexandre, M. SEGUY François

Cté Com. Pays d'Uzès : M. DAUTREPPE Gérard

Absents :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. CHAPELLIER Laurent, M. GUIRAUD David

Cté Com. Petite Camargue : M. BRUNDU André, M. DUPONT Alain, M. SCHWARTZ David

Cté Com. Pont du Gard : M. LAGET Alain, M. RIQUIER Camille

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : Mme. CASIER Hélène, M. MARTINEZ Juan

Cté Agglo. Nîmes Métropole : Mme. GIANNACCINI Maryse, M. MESPOULET Laurent, Mme. VABRE Marie-France, M. ZARAGOZA Christophe

Cté Com. Pays d'Uzès : M. BOURDANOVE Serge

Cté Com. Piémont Cévenol : M. JEAN Lionel

Avaient donné procuration :

- Mme. GIANNACCINI Maryse à M. DE GONZAGA Patrick

- M. MESPOULET Laurent à M. NADAL Nicolas

Secrétaire de séance : Mme. BEN JAAFAR Soukaïna

Madame Sylvette FAYET, Présidente, expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux syndicats mixtes et au recours à l'emprunt ;

Vu le programme de modernisation du centre de tri Valréna, comprenant notamment la réhabilitation et la modernisation de la chaîne de tri ;

Vu le budget 2026 du Sitom Sud Gard ;

Vu la consultation bancaire engagée par le Sitom Sud Gard afin de rechercher les meilleures conditions financières pour assurer le financement de son programme d'investissements ;

Vu l'offre de financement transmise par la Banque Populaire du Sud en date du 22 septembre 2026, portant sur un financement de 4 000 000 € ;

Considérant que le programme de modernisation du centre de tri Valréna représente un investissement global de 24 261 245 € HT, soit 29 531 003 € TTC ;

Considérant que la réalisation de cette opération nécessite la mobilisation de financements bancaires importants ;

Considérant que le Sitom Sud Gard a engagé une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir les conditions financières les plus adaptées au financement de cette opération ;

Considérant que cette démarche a permis de recueillir plusieurs propositions de financement et de construire un financement global permettant de couvrir les besoins d'emprunt du Syndicat ;

Considérant que la Banque Populaire du Sud propose, pour un montant de 4 000 000 €, un prêt à taux fixe au taux de 3,93 % sur 10 ans avec départ immédiat ;

CONSIDÉRANT que les conditions financières de l'offre sont garanties jusqu'au 30 septembre 2026 et que l'offre demeure valable jusqu'au 30 octobre 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau Syndical du 6 octobre 2026,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la souscription auprès de la Banque Populaire du Sud d'un emprunt d'un montant de quatre millions d'euros (4 000 000 €) destiné au financement des travaux de modernisation du centre de tri Valréna et, plus largement, des investissements inscrits au budget 2026 du Sitom Sud Gard.

Article 2 : Le prêt est souscrit selon les principales caractéristiques suivantes :

- **Prêteur :** Banque Populaire du Sud
- **Emprunteur :** SITOM Sud Gard
- **Montant :** 4 000 000 €
- **Objet :** financement des investissements inscrits au budget 2026
- **Type de taux :** taux fixe
- **Taux d'intérêt :** 3,93 %
- **Durée :** 10 ans
- **Départ :** immédiat
- **Date de versement des fonds :** au plus tard le 31 décembre 2026
- **Mode d'amortissement :** progressif, à échéance constante
- **Périodicité des échéances :** trimestrielle
- **Base de calcul des intérêts :** 30/360 jours
- **Commission d'engagement :** 0,05 %

Article 3 : Les conditions financières applicables au remboursement anticipé sont celles prévues dans l'offre et le contrat de prêt, notamment en matière d'indemnité de remboursement anticipé.

Article 4 : D'autoriser Madame la Présidente du Sitom Sud Gard, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation et à la mise en œuvre de cet emprunt.

Article 5 : les crédits nécessaires au remboursement du capital, au paiement des intérêts et au règlement des frais liés à cet emprunt seront inscrits aux budgets du Sitom Sud Gard conformément aux échéances du contrat de prêt.

Article 6 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération et est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

*Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci- dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire*

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

La présidente du Sitom Sud Gard

Mme Sylvette FAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20261015-DL2026032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2026

Publication : 16/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

